Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 21 SEP. 2012
sous le n° A 5166

ESPACE PREMIUM
Société par actions simplifiée au capital de 120 000 Euros
Siège social : 21300 CHENOVE
7, rue Paul Langevin
337 709 307 R.C.S. DIJON

Procès-verbal des décisions de l'associée unique du 28 juin 2012
EXTRAIT

Le 28 juin 2012, à 10 heures, au siège social de la société PASSION AUTOMOBILES,

La société S.O.G.E.S.A 2, société civile au capital de 5 081 860 EUR, dont le siège est à 68470 FELLERING - 16, chemin de Stückelrain, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mulhouse sous le numéro 538 761 149, représentée par Monsieur Joël SCHMIDT, Gérant de ladite société, a pris les décisions ci-après portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Monsieur Yannick ETTER en qualité de Président

.....

- Nomination de Monsieur Denis SCHMIDT en qualité de Directeur Général

.....

- Pouvoirs à conférer

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Joël SCHMIDT, Président
- Monsieur Emmanuel CUENOT, Directeur Général
- Monsieur Yannick ETTER

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Joël SCHMIDT de ses fonctions de Président à compter de ce jour, et décide de nommer en son remplacement :

- Monsieur Yannick ETTER
demeurant à 21000 DIJON – 10, rue de la Liberté,

et ceci pour une durée de une année expirant à l'issue de la réunion annelle tenue dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Yannick ETTER est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans les limites de l'objet social.

Monsieur Yannick ETTER ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président, et ce jusqu'à décision contraire.

Monsieur Yannick ETTER déclare accepter les fonctions de Président de la société et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

.....

TROISIEME DECISION

L'associée unique nomme en qualité de Directeur Général, pour la durée du mandat du Président de la société :

- Monsieur Denis SCHMIDT
demeurant à 68000 COLMAR – Clos Albert Schweitzer – 16B, Niklausbrunnpfad.

Monsieur Denis SCHMIDT est investi des mêmes pouvoirs que le Président de la société.

L'associée unique décide que Monsieur Denis SCHMIDT ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat social de Directeur Général.

.....

CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique, après lecture.

Le Président
Monsieur Yannick ETTER

Pour copie certifiée conforme